



Table des matières

Message de la ministre	5
Résumé	7
Introduction	9
À propos de la Société d’habitation du Nunavut	10
Défis	15
Objectifs de l’audit	17
Aperçu de l’audit de performance du BVG de 2025	17
Constatations de l’audit	18
Recommandations de l’audit	19
Réponse aux recommandations du vérificateur	21
Consultation avec les parties prenantes	21
Ligne de contact du logement 1-844-413-9355 – Numéro de service	22
Systèmes de technologie de l’information d’entreprise	22
Manuel d’exploitation pour les OLH	23
Progrès vers la Stratégie Nunavut 3000	24
Partenariats stratégiques et collaboration	25
Plan d’action	32
Objectif 1	33
Objectif 2	35
Objectif 3	37
Suivi des progrès	38
À l’avenir	41

Liste des acronymes

AAP.....	Agent(e)s de développement communautaire
AMN.....	Association des municipalités du Nunavut
BCSB.....	Bureau du chef du service du bâtiment
BDL.....	Birchcliff Development LTD
BVG.....	Bureau du vérificateur général
CAN.....	Collège de l'Arctique du Nunavut
CTLC.....	Centre de transformation du logement communautaire
EEB.....	Évaluations de l'état des bâtiments
FACL.....	Fonds pour accélérer la construction de logements
GN.....	Gouvernement du Nunavut
NAHSI.....	Mesure incitative pour l'offre de logements abordables
NCCD.....	Nunavut Construction Corporation Development
NTI.....	Nunavut Tunngavik Incorporated
OLH.....	Organismes locaux d'habitation
PAMFN.....	Programme d'aide à la mise de fonds du Nunavut
SCHL.....	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SEGE.....	Système d'exploitation de gestion de l'entretien
SGBL.....	Système de gestion du barème de location
SHN.....	Société d'habitation du Nunavut
SP.....	Système de points
TI.....	Technologies de l'information

Message du ministre



Je tiens à remercier le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) pour l'audit de performance du *Logement public au Nunavut* et pour les précieuses informations fournies. Nous reconnaissons l'importance d'une surveillance indépendante pour renforcer la reddition de comptes publique et garantir que les programmes gouvernementaux produisent des résultats pour les Nunavummiut.

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) prend au sérieux les conclusions du rapport et a accepté toutes les recommandations. L'audit a demandé à la SHN d'améliorer la manière dont elle fournit les services de logement public, entretient le parc immobilier et rend compte de l'avancement de ses programmes de logement public. Ce **Plan d'action pour améliorer l'offre de logement public** aborde ces domaines et s'aligne sur notre vision stratégique plus

large du logement au Nunavut. Les conclusions et recommandations du BVG valident nos plans visant à améliorer la manière dont la SHN offre un accès équitable à un logement convenable aux familles et aux individus dans toutes les localités. Nous reconnaissons également les progrès déjà réalisés et les efforts en cours pour renforcer l'efficacité, la transparence et l'efficacité de la SHN. Ces améliorations sont essentielles pour bâtir un système de logement plus réactif et plus responsable.

En décembre 2021, nous avons adopté le mandat Katujjiluta visant à améliorer les conditions de logement des Nunavummiut et avons défini une orientation claire pour que la SHN trouve des moyens novateurs d'augmenter rapidement l'offre de logement. Depuis lors, plus de 855 logements résidentiels et 134 lits en logement supervisé ont été créés ou sont en cours (au 31 décembre 2024). Pour la première fois, des logements sont en construction dans nos 25 localités.

En 2022, nous avons lancé Nunavut 3000 – également appelé Igluliuqatigiingniq, ou Construire des maisons ensemble – pour ajouter 3 000 nouvelles unités de logement au territoire d'ici 2030. Le Nunavut est en voie de soutenir la construction de 1 000 nouveaux logements d'ici la fin de 2025, conformément au mandat de Katujjiluta. Par l'intermédiaire de Nunavut 3000, la SHN lance également des programmes nouveaux et renouvelés, modernise ses systèmes, offre des formations aux organismes locaux d'habitation (OLH) et aux locataires, améliore ses activités internes et ses approches de service à la clientèle et poursuit des partenariats novateurs pour créer davantage de choix de logement pour les Nunavummiut.

La SHN continuera de concentrer ses efforts sur l'accélération de l'offre de logement, car nous savons que l'accès à un logement convenable et adéquat est essentiel pour améliorer notre santé et notre bien-être, prendre soin de nos familles, acquérir de nouvelles compétences, trouver un emploi intéressant et participer à la vie culturelle.

Nous apprécions le travail du vérificateur général et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration alors que nous travaillons à mettre en œuvre toutes les recommandations formulées pour améliorer le logement au Nunavut.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. K. Simpson".

Résumé

Objectif

Ce **Plan d'action pour améliorer l'offre de logement public** a été élaboré en réponse à l'audit de performance de mai 2025 réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). L'audit du BVG a eu lieu entre avril 2022 et décembre 2024. L'étude visait à déterminer si la Société d'habitation du Nunavut (SHN) offrait aux Nunavummiut un accès équitable à des logements publics convenables et s'assurait que le parc de logements publics était adéquat.

Aperçu des conclusions de l'audit

L'audit a examiné les attributions de logement public, la réactivité aux besoins d'accessibilité des locataires, l'entretien et l'amélioration du parc de logements publics et les progrès de Nunavut 3000.

Au cours de son audit, le BVG a identifié trois principales conclusions :

1. La SHN n'a pas fourni aux Nunavummiut un accès équitable à des logements publics convenables.
2. La SHN n'a pas géré efficacement l'état de son parc de logements publics.
3. La SHN n'a pas été claire dans sa communication sur les progrès réalisés et fait face à des défis pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la stratégie Nunavut 3000.

Traitement des conclusions et des recommandations de l'audit

La SHN a déjà pris des mesures importantes pour renforcer les services de logement et améliorer la reddition de comptes. Depuis l'audit, les actions suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

- Utiliser des approches centrées sur la communauté, telles que l'engagement des localités pour soutenir des processus améliorés
- Améliorer les efforts de recouvrement grâce à des politiques mises à jour et à une retenue obligatoire sur la paie
- Élaborer un manuel d'exploitation pour soutenir les organismes locaux d'habitation (OLH)
- Moderniser les processus en investissant dans des systèmes automatisés
- Améliorer la reddition de comptes grâce à la gestion du rendement et aux indicateurs de rendement clés
- Tirer parti des partenariats et développer des programmes pour accélérer la construction de logements

- Publier le rapport d'avancement 2024 sur Nunavut 3000 sur l'état d'avancement des travaux et la façon dont les progrès sont mesurés

Afin de garantir que la SHN respecte ses engagements de répondre aux dix recommandations du rapport du BVG, la SHN a élaboré un plan d'action pour répondre aux conclusions et aux recommandations d'une manière qui réponde aux défis actuels et qui anticipe proactivement les besoins futurs. Les solutions clés incluent :

- Révision du système de points et du processus de demande de logement public
- Soutenir les OLH avec des orientations et des outils plus clairs
- Évaluer les besoins en logement des aîné(e)s et des personnes handicapées
- Documenter les caractéristiques accessibles dans les logements publics
- Améliorer le suivi des actifs et les travaux d'entretien préventifs
- Améliorer la surveillance et la communication
- Déployer deux nouveaux systèmes de technologie de l'information (TI) pour accompagner ces changements
- Accroître la transparence et rendre compte des progrès de Nunavut 3000

Ces efforts reflètent l'engagement de la SHN envers la reddition de comptes, l'équité et un meilleur service pour les Nunavummiut.

Afin de guider la mise en œuvre de ce plan d'action, la SHN a élaboré un cadre opérationnel pour structurer et coordonner les efforts internes visant à répondre aux recommandations du BVG. Dans le cadre de ce plan d'action, la SHN a défini les étapes de mise en œuvre et les délais pour chaque action. Un plan de suivi a également été élaboré avec des indicateurs de rendement clés pour favoriser une plus grande transparence et permettre à la SHN de communiquer facilement ses progrès vers la mise en œuvre des recommandations du rapport du BVG.

La SHN s'engage à répondre aux recommandations du BVG et à améliorer les services de logement dans tout le Nunavut. La SHN remercie le BVG pour cet important rapport et espère pouvoir démontrer des progrès mesurables et améliorer la reddition de comptes à mesure que nous mettons en œuvre notre plan d'action.



Introduction

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) est chargée de veiller à ce que tous les Nunavummiut aient un accès équitable à un logement adéquat et convenable.

Répondre à ce mandat représente un défi particulièrement difficile au Nunavut, où le paysage du logement diffère considérablement de celui du reste du Canada. La demande de logement dépasse largement l'offre et Statistique Canada estime que la population du Nunavut de 1999 doublera d'ici 2043. Nunavut Tunngavik Incorporated (Nunavut Tunngavik Inc.) a réalisé une évaluation en 2020 et a constaté que 37 % de la population avait des besoins impérieux en matière de logement. Cela signifie que les maisons nécessitaient des réparations majeures, étaient de taille inappropriée ou structurellement inabordables.

Le parc immobilier du Nunavut vieillit, car 60 % des logements publics ont été construits avant que le Nunavut ne devienne un territoire en 1999. De plus, la liste d'attente pour les logements publics s'est allongée à plus de 3 000 candidat(e)s en 2022, ce qui démontre la nécessité d'une offre accrue. La livraison est compliquée par les coûts de construction élevés, un climat rude et changeant, des contraintes logistiques, un surpeuplement systémique et les impacts continus de la colonisation.

L'audit de performance mené par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a évalué la manière dont la SHN gère ses services de logement, son parc de logements publics et les progrès de la construction de logement public d'avril 2022 à décembre 2024.

Plus précisément, l'audit s'est concentré sur la prestation de la SHN dans trois domaines clés :

- Offrir un accès équitable à des logements publics convenables pour les Nunavummiut
- Gérer la suffisance de son parc de logements publics
- Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nunavut 3000

Le BVG a conclu que la SHN n'avait pas fourni aux Nunavummiut un accès équitable à des logements publics convenables et n'avait pas géré efficacement la suffisance de son parc de logements publics pour les Nunavummiut. Le BVG a également constaté que la SHN n'avait pas communiqué clairement les progrès réalisés et qu'elle était confrontée à des difficultés pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la stratégie Nunavut 3000.

Le BVG a déposé son rapport à l'Assemblée législative du Nunavut le 26 mai 2025, soulignant à la fois les défis systémiques et les domaines dans lesquels des améliorations internes sont nécessaires. La SHN accepte les dix recommandations et s'engage à prendre des mesures. Ce rapport présente un *Plan d'action pour améliorer l'offre de logement public* et expose le plan de la SHN pour répondre aux recommandations du BVG.

À propos de la Société d'habitation du Nunavut

Créée en 2000, la SHN est un organisme public du gouvernement du Nunavut (GN) créé par l'Assemblée législative du Nunavut en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Nunavut*. La SHN rend compte à l'Assemblée législative, au Conseil exécutif et aux Nunavummiut par l'intermédiaire de son président, du conseil d'administration et du ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut. Cette approche permet au ministre de maximiser l'efficacité de la société pour les avantages présents et futurs des Nunavummiut.

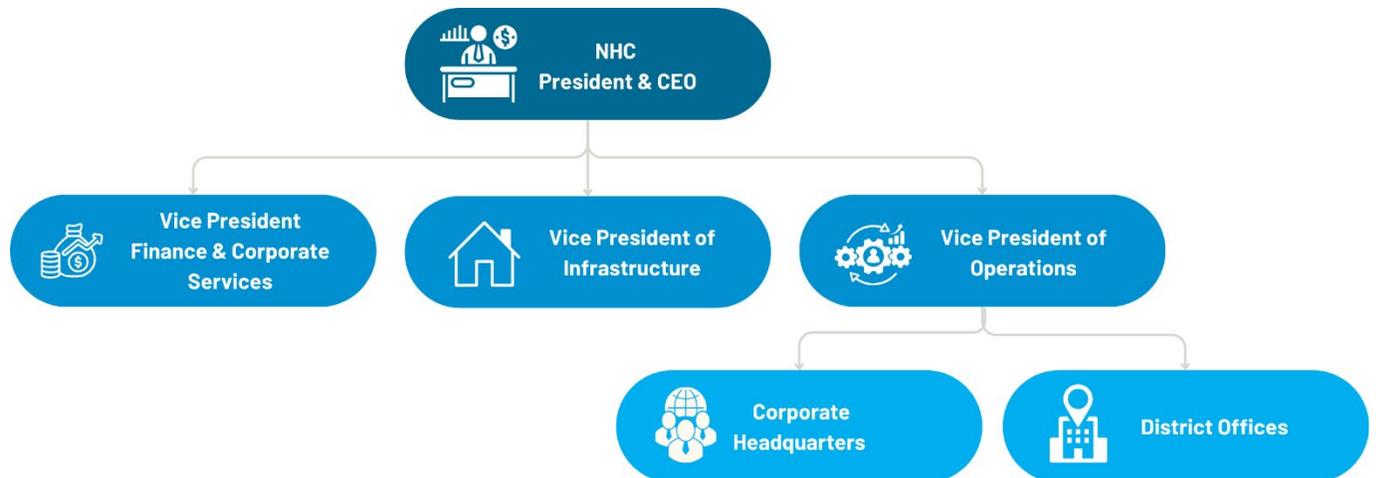


Le mandat de la SHN est de créer, coordonner et administrer des programmes de logement qui offrent un accès équitable à une gamme d'options de logement abordable aux familles et aux particuliers du Nunavut. La mission de la SHN est d'offrir à tous les résident(e)s du Nunavut la possibilité d'avoir un logement qui favorise un mode de vie sain, sécuritaire, indépendant et digne en travaillant avec nos localités pour leur permettre d'assumer le rôle de fournisseur de logement aux Nunavummiut.

Les activités principales de la SHN comprennent :

- La prestation de services de logement liés au logement public, au logement pour le personnel et à l'accès à la propriété.
- Fournir une éducation, des formations et un soutien à 25 organismes locaux d'habitation (OLH) qui administrent des programmes et de l'entretien au nom de la SHN.
- Fournir des programmes et des services aux propriétaires, y compris un soutien au financement et une assistance technique.

L'équipe de direction de la SHN est structurée comme suit :



Bureau de la direction et administration centrale

Le bureau de la direction est responsable de la performance de la SHN et dirige les activités sur l'ensemble du territoire. Cette partie de l'organisme est chargée de gérer la société afin d'assurer la cohérence de toutes ses activités à travers le Nunavut, y compris la mise en œuvre des politiques, des normes et des procédures, ainsi que la prestation des programmes. Elle supervise également l'élaboration de stratégies, de politiques et de directives opérationnelles à long terme sur les questions d'entreprise pour le conseil d'administration, le ministre responsable de la SHN et le Conseil exécutif (cabinet). De plus, elle veille à ce que les programmes soient exécutés conformément aux accords de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

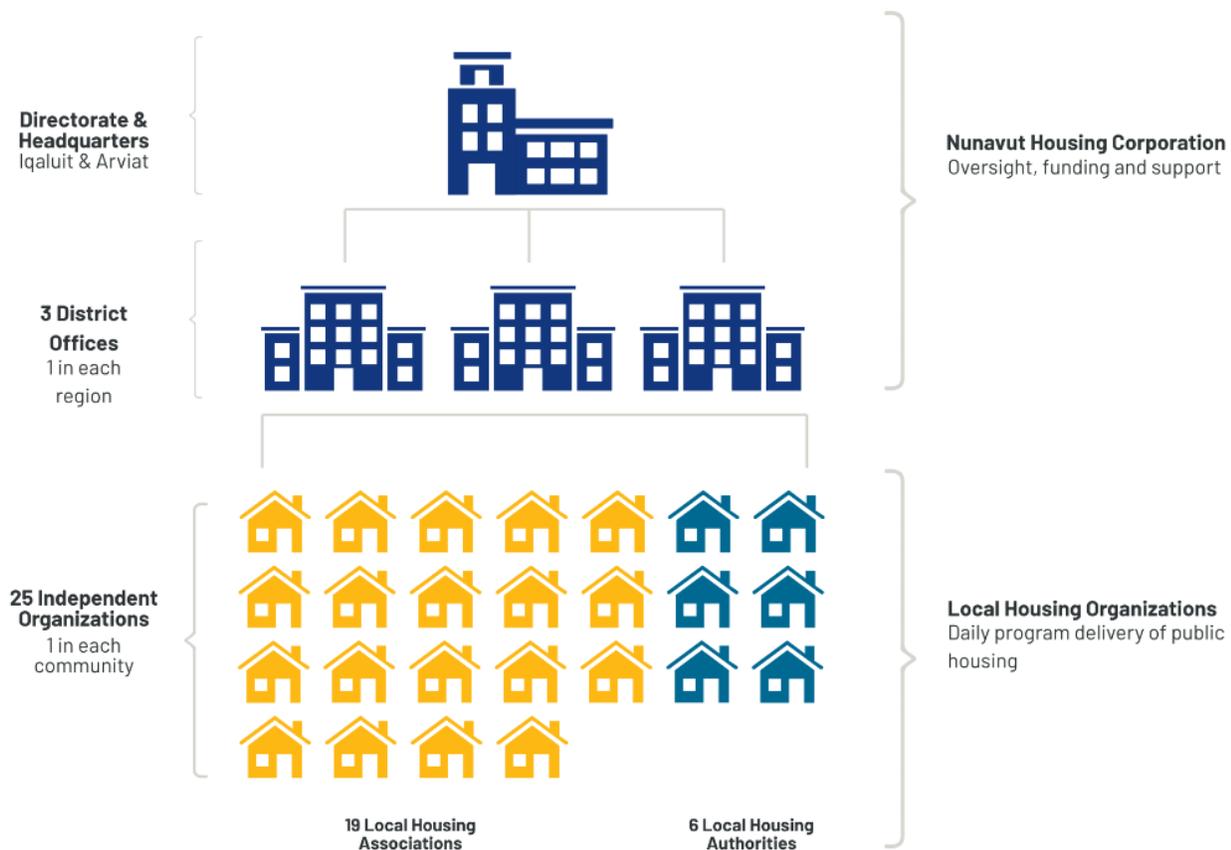
Bureaux de district

Les bureaux de district de la SHN à Kinngait, Arviat et Cambridge Bay soutiennent la prestation de programmes et de services aux localités et établissent les priorités régionales. Ils travaillent avec les organismes locaux d'habitation pour offrir divers programmes et services de logement aux Nunavummiut et s'assurer que les normes appropriées sont respectées.

Organismes locaux d'habitation

La SHN s'appuie sur ses partenariats avec les OLH pour fournir des services de logement pour le personnel et maintenir un parc de logements dans chacune des 25 localités du territoire. Les OLH fournissent la plupart des services quotidiens associés à la prestation de programmes aux particuliers et aux familles. Les responsabilités des OLH comprennent la réception et l'évaluation des demandes de logement public, la tenue des listes d'attente de logement public, l'attribution des unités de logement public à l'aide du système de points, la collecte des loyers auprès des locataires et l'entretien et la modernisation des unités conformément aux politiques et procédures de la SHN. Les OLH fournissent également des informations précieuses sur les priorités de la collectivité, les besoins en logement et les défis opérationnels.

Comme indiqué ci-dessous, la SHN dispose d'une direction et d'une administration centrale qui supervisent trois bureaux régionaux qui, à leur tour, soutiennent les OLH indépendants dans chaque collectivité du Nunavut.



Les OLH sont divisés en deux types d'entités différents : celles établies en tant qu'associations en vertu de la *Loi sur les sociétés* et celles établies en tant qu'autorités en vertu d'arrêtés ministériels pris en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Nunavut*.

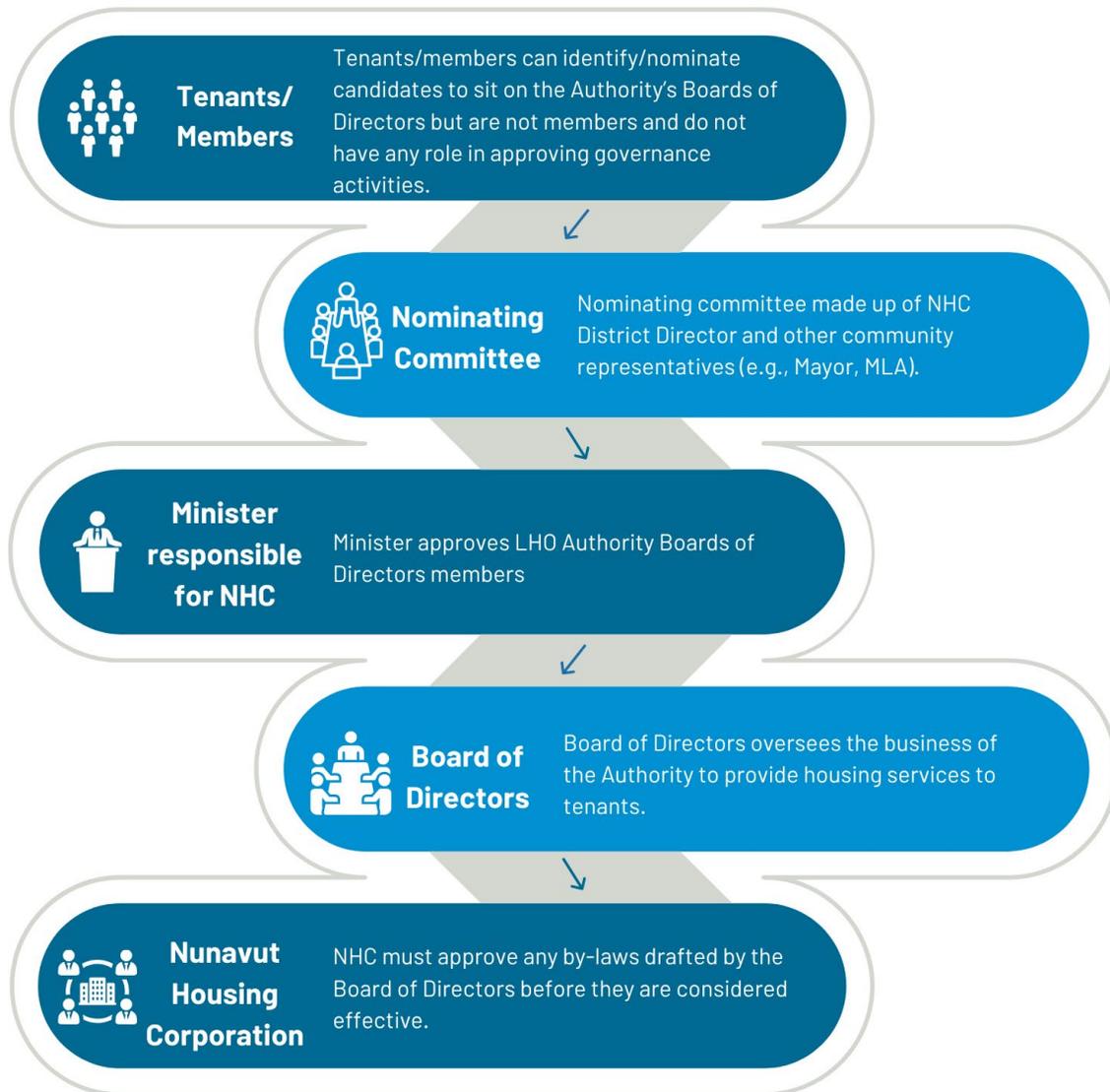
Il existe 19 OLH qui ont été constituées en associations. Ces entités communautaires sont des organismes indépendants et autonomes, régis par un conseil d'administration élu. Comme l'illustre la figure ci-dessous, les locataires de logement public de chaque collectivité sont membres de l'association d'OLH et élisent le conseil d'administration. Le conseil d'administration prend des décisions au nom de l'association d'OLH, bien que certaines activités de gouvernance clés doivent être approuvées par les membres, y compris les modifications des statuts ou la dissolution de l'association. La SHN n'a pas d'autorité formelle sur les associations d'OLH au-delà des termes de l'entente de gestion et de financement associée.

Structure organisationnelle des associations d'OLH :



Il existe 6 organismes locaux d'habitation (OLH) qui ont été établis en tant qu'autorités (les autorités Logement Iqaluit, de Kinngait, de Kugaaruk, de Taloyoak, de Baker Lake et de Coral Harbour) en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Nunavut*. Similaires à une association d'OLH, ces organismes ont un conseil d'administration composé de membres de la collectivité. Toutefois, dans les autorités des OLH, le ministre responsable de la SHN est chargé de nommer les membres du conseil. Une autre différence entre les associations d'OLH et les autorités des OLH est que la SHN approuve tous les règlements administratifs élaborés par le Conseil d'administration des autorités OLH avant qu'ils ne soient considérés comme effectifs.

Structure organisationnelle des autorités d'OLH



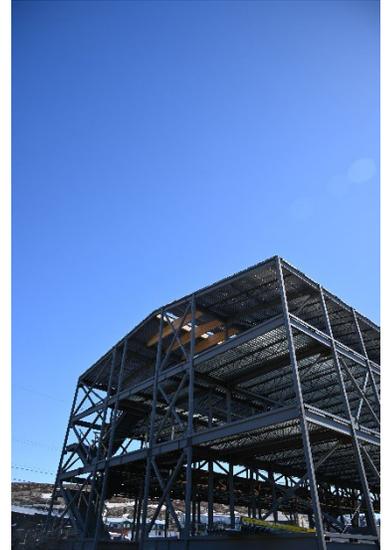
ORGANISMES LOCAUX D'HABITATION

- Les OLH sont des organismes distincts et indépendants dotés de leur propre conseil d'administration, de leurs propres statuts, d'un plan comptable et de leur propre personnel local.
- Chaque OLH signe une entente de gestion avec la SHN, s'engageant à répondre aux exigences de fonctionnement en matière d'attribution de logement public aux Nunavummiut et de maintien de l'inventaire de logement public dans leurs municipalités.
- Dix-sept des OLH sont également syndiqués et ont des conventions collectives distinctes.

Plan d'activités sur 3 ans

La SHN soumet un plan d'activités annuel de 3 ans au GN dans le cadre du processus de planification financière du gouvernement. Actuellement, les activités régulières de la SHN comprennent les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès des Nunavummiut aux programmes et services de la SHN grâce à une consultation accrue des locataires/ client(e)s, à l'éducation, à la formation, aux partenariats stratégiques et à la prestation numérique.
- Présenter un nouveau modèle de prestation de services qui améliorera la manière dont la SHN offre ses programmes et services dans toutes les localités.
- Continuer à acquérir, entretenir, réparer, reconstruire et construire des logements publics sur tout le territoire.
- Améliorer la performance des programmes et des services de la SHN grâce à une planification et une mesure régulières des activités, ainsi qu'à une évaluation ciblée des programmes.
- Engager les partenaires, les intervenant(e)s et les employé(e)s de la SHN dans les travaux visant à élargir le continuum du logement au Nunavut afin d'inclure tous les types de logement, y compris les logements abordables et les logements du marché à louer ou à accession à la propriété.



Défis

Répondre au mandat de la SHN représente un défi particulièrement difficile au Nunavut, où le paysage du logement diffère considérablement de celui du reste du Canada. Le territoire connaît l'un des taux d'inoccupation les plus bas du pays. La demande de logement dépasse largement l'offre, car la majorité du parc immobilier du Nunavut a été construite avant que le Nunavut ne devienne un territoire, et la population devrait doubler d'ici 2043. La distribution est compliquée par les coûts de construction élevés, un climat rude et changeant, des contraintes logistiques et un surpeuplement systémique.

Le secteur du logement du Nunavut est confronté à des défis systémiques qui entravent les progrès.

Voici quelques exemples :

- Un marché logement stagnant avec d'importants obstacles à la participation économiques, sociaux et culturels.
- Une crise du logement avec une offre limitée de logement, un surpeuplement important, un parc immobilier vieillissant et une longue liste d'attente pour les logements publics dans chaque collectivité.

- Une population croissante et changeante qui déplace la demande de logement vers des logements adaptés et adéquats, notamment pour répondre aux besoins des jeunes et des aîné(e)s.
- Les coûts de construction élevés, les pénuries de main-d'œuvre et la pénurie de matériaux constituent des obstacles permanents dans les localités éloignées accessibles uniquement par voie aérienne et maritime.
- Les arriérés de loyer persistants, souvent sans plans de remboursement structurés, limitent la capacité financière de la SHN d'entretenir ou de revitaliser un parc immobilier vieillissant.
- Les localités manquent de capacité pour le développement des collectivités, la préparation des terres pour l'aménagement et la gestion de l'offre globale pour des projets de construction domiciliaire.
- Les difficultés systémiques liées à l'embauche de fonctionnaires qualifié(e)s pour des postes clés compliquent un ordre du jour de changement déjà difficile.

Malgré ces défis, la SHN s'engage à améliorer l'offre de logements publics sur le territoire et à élargir le bassin de logements disponibles.

Objectifs de l'audit

Aperçu de l'audit de performance du BVG de 2025

L'audit de performance du BVG de 2025 a eu lieu du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2024. L'audit s'est concentré sur les domaines suivants :

- Offrir un accès équitable à des logements publics convenables pour les Nunavummiut
- Gérer la suffisance de son parc de logements publics
- Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nunavut 3000

L'équipe d'audit du BVG a examiné et analysé les documents clés et a interrogé les responsables de l'administration centrale, de la direction et des bureaux de district de la SHN, ainsi que les représentant(e)s des OLH, les représentant(e)s des hameaux, les partenaires de construction, les organisations inuites et les leaders communautaires.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA SHN

- **Accès équitable** : Accès juste aux logements publics tel que déterminé par le système de points de la SHN, qui ordonne aux OLH d'attribuer des logements publics à ceux qui en ont le plus besoin.
- **Logement adapté** : Logement qui dispose de suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage selon la Norme nationale d'occupation (NNO) – Une référence courante indiquant combien de personnes peuvent être hébergées dans un logement compte tenu du nombre de chambres à coucher.
- **Logement convenable** : Un logement qui répond aux besoins fondamentaux de ses occupants, notamment la sécurité, la vie privée, l'espace, l'éclairage, la ventilation, les infrastructures de base en bon état et la proximité des services publics et de l'emploi.

L'audit n'a pas inclus :

- La gestion des types de logement autres que les logements publics, tels que les logements pour le personnel
- Les processus d'approvisionnement et de passation de contrat pour la construction de nouveaux logements
- La qualité de l'entretien ou des inspections des logements
- Respect des conditions des accords de financement fédéraux
- La performance ou la prestation de services par les OLH, car ils ne relèvent pas de l'autorité d'audit du BVG

Constatations de l'audit

Le rapport du BVG a fait état des conclusions suivantes :

- **La SHN n'a pas fourni un accès équitable à des logements publics convenables**
 - La SHN n'a pas vérifié si les systèmes de points utilisés pour attribuer les logements publics suivaient les directives de la SHN
 - Surveillance limitée par la SHN concernant la répartition équitable des logements publics
 - Médiocre surveillance des listes d'attente pour le logement public
 - Besoins d'accessibilité non évalués
- **La SHN n'a pas géré efficacement l'état de son parc de logements publics**
 - Des systèmes d'information inefficaces pour gérer le parc de logements publics
 - La SHN n'a pas vérifié si des travaux d'entretien préventif des logements publics avaient été effectués
- **La SHN n'a pas été claire dans sa communication sur les progrès réalisés et fait face à des défis pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000**
 - La communication sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Stratégie Nunavut 3000 n'était pas claire
 - La SHN doit relever des défis pour atteindre ses objectifs en matière de logement public dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000 d'ici 2030

Recommandations de l'audit

Le rapport du BVG comprenait dix recommandations qui concordent avec ses conclusions. Le tableau ci-dessous présente ces recommandations et inclut la référence de l'alinéa dans le rapport du BVG.

N°	Recommandation	Référence de l'alinéa dans le rapport du BVG
1	La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller régulièrement les organismes locaux d'habitation pour s'assurer que ses directives relatives aux systèmes de points sont suivies et mises en œuvre.	19
2	La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller et tenir un registre de toutes les attributions de logement public aux demandeurs et prendre des mesures correctives si elle identifie des attributions qui ne sont pas équitables, transparentes ou conformes à ses politiques.	24
3	La Société d'habitation du Nunavut devrait élaborer et communiquer des directives claires aux organismes locaux d'habitation pour les aider à évaluer et à établir des priorités entre les locataires existants demandant un transfert et les nouveaux demandeurs afin de garantir que les logements publics soient attribués équitablement aux deux groupes.	25
4	La Société d'habitation du Nunavut devrait élaborer une approche normalisée pour la collecte et l'analyse des informations sur les listes d'attente de logements publics et veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre dans chaque collectivité. Les informations devraient inclure des données permettant de saisir les besoins en logement public, y compris des informations sur les aîné(e)s et les personnes nécessitant des modifications d'accessibilité.	31
5	La Société d'habitation du Nunavut devrait procéder à une évaluation des besoins axée sur les aîné(e)s et les personnes handicapées. Elle devrait utiliser ces informations pour planifier les modifications apportées aux logements publics actuels, planifier les constructions futures, y compris leur emplacement, et s'assurer que ces logements sont attribués en conséquence.	35
6	La Société d'habitation du Nunavut devrait déterminer quelles unités de logement public répondent aux besoins d'accessibilité	36

N°	Recommandation	Référence de l'alinéa dans le rapport du BVG
	des aîné(e)s et des personnes handicapées et devrait intégrer cette information dans son système d'inventaire.	
7	La Société d'habitation du Nunavut devrait s'assurer que le nouveau système fonduagique en cours de mise en œuvre comprend des informations complètes et intégrées sur son inventaire de logements publics afin de permettre une gestion efficace de ses unités de logement public et une prise de décisions éclairée.	45
8	La Société d'habitation du Nunavut devrait faire respecter l'obligation pour les organismes locaux d'habitation de soumettre leurs plans annuels et leurs rapports d'avancement semestriels. Elle devrait réviser ces plans annuels et les rapports d'avancement semestriels qui en découlent.	54
9	La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller et documenter sa surveillance de travaux d'entretien préventif sur l'ensemble du territoire, y compris les inspections de l'état des unités, la moisissure et les ventilateurs récupérateurs de chaleur, afin de garantir que les unités de logement soient correctement entretenues.	55
10	<p>La Société d'habitation du Nunavut devrait rendre compte clairement et publiquement de ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs de construction de logements publics dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000, et ce, sur une base régulière. Ce rapport d'avancement régulier doit décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comment il mesure les progrès • le nombre d'unités dont la construction a commencé par année et l'ampleur des progrès vers l'achèvement • le nombre d'unités achevées par an • la justification de tout ajustement futur du nombre de logements publics à construire dans chaque collectivité 	65

Réponse aux recommandations du vérificateur

La SHN a accepté les dix recommandations du rapport du BVG et s'engage à donner suite aux conclusions de l'audit. Un plan d'action a été élaboré pour garantir que les initiatives de la SHN répondent aux défis actuels, mais sont également proactives dans l'anticipation des besoins futurs. La SHN a déjà commencé à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'offre de logement public, notamment en améliorant la prestation de services aux localités, en mettant à jour les guides des OLH, en améliorant la communication, en investissant dans des processus modernisés et en développant des partenariats stratégiques.

Consultation avec les parties prenantes

La SHN utilise une approche centrée sur la communauté pour améliorer l'offre de logements publics sur le territoire.



La SHN a mené des consultations auprès des principales parties prenantes, notamment Nunavut Tunngavik Incorporated, les associations inuites régionales, les bureaux de district, les gestionnaires de logement des OLH et les conseils d'administration des OLH afin d'identifier les défis liés au modèle de gouvernance actuel. Ces intervenant(e)s ont reconnu que le modèle actuel présente des défis importants et que des améliorations sont nécessaires pour remédier à la pénurie de logements au Nunavut. Les parties prenantes croyaient que les défis existaient pour

diverses raisons, notamment :

- Un manque de capacité au niveau des OLH et de la dotation en personnel (en particulier pour les postes spécialisés).
- Un manque de financement et une communication et une coordination insuffisantes entre la SHN et les OLH.
- Des incohérences entre les OLH (p. ex., rapports, états financiers).
- Des mécanismes financiers et de surveillance obsolètes.

Les parties prenantes ont également suggéré les solutions suivantes qui pourraient être mises en œuvre dans le contexte du modèle de gouvernance actuel :

- Rapports cohérents et conventions collectives pour les OLH.
- Davantage d'opportunités de formation pour les gestionnaires de l'entretien et les OLH.
- Coordination accrue entre les OLH (p. ex., davantage de réunions et d'opportunités de collaboration).

Bon nombre de ces recommandations concordent avec les conclusions du BVG. En conséquence, la SHN a déjà entrepris des efforts pour mettre en œuvre ces mesures dans le plan d'action actuel.

Ligne de contact du logement 1-844-413-9355 – Numéro de service

En mars 2024, la SHN a lancé un nouveau numéro de service sans frais pour offrir un meilleur accès à l'information sur les programmes de logement, les activités des OLH et les logements pour le personnel. Ce service aide les appelants à trouver la bonne personne pour les aider à résoudre leurs questions ou problèmes de logement. La ligne d'information a été créée pour garantir des réponses rapides et précises aux questions et préoccupations des particuliers concernant les programmes et services de logement. Au cours des quatre premiers mois suivant son lancement, la ligne a reçu 83 appels de demandes de renseignements.

Systèmes de technologie de l'information d'entreprise

Afin de favoriser une plus grande efficacité et d'améliorer la gestion du rendement, la SHN est en train de mettre en œuvre deux systèmes de technologie de l'information à l'échelle de l'entreprise, qui répondront aux principales recommandations d'audit.

Le système de gestion de l'entretien sera utilisé pour gérer le cycle de vie de l'inventaire des logements publics de la SHN. Cette plateforme de gestion d'actifs fonduagique consolide les données sur l'accessibilité, les évaluations de l'état des unités, les activités d'entretien, l'état de location et la valeur des propriétés. La plateforme facilitera le suivi de l'accessibilité au logement et de l'état des propriétés, permettant à la SHN de répondre plus efficacement aux besoins des locataires actuels, des personnes en liste d'attente et des nouveaux ou nouvelles candidat(e)s. Afin de faciliter une transition en douceur vers le système de gestion de l'entretien, la SHN déploiera des modules de formation sur les demandes de service et les travaux d'entretien préventif dans les 25 localités en 12 mois.

Le deuxième système est un système fonduagique de gestion immobilière à l'échelle de l'entreprise qui améliorera l'administration des logements publics pour les locataires existants et futurs. Cette nouvelle plateforme de gestion immobilière centralise les données, notamment les baux, les informations sur les locataires, les listes d'attente de logements publics et le surpeuplement, et favorisera une cohérence accrue des attributions de logement dans les 25 localités. Grâce à ce nouveau système, la SHN pourra également mieux soutenir et guider les OLH en s'appuyant sur l'accès aux données centralisées et aux nouveaux portails des candidat(e)s et des locataires. Ces outils permettent aux candidat(e)s de postuler plus facilement et, pour ceux qui sont sur liste d'attente, de vérifier leur statut et de rester informé(e)s, contribuant ainsi à améliorer la prestation de services et la communication. Ce système de gestion immobilière sera déployé et mis en œuvre sur une

période de 18 à 24 mois, à compter de juillet 2025, et complétera le système de gestion de l'entretien.

Ensemble, ces systèmes moderniseront les activités de la SHN, amélioreront l'accessibilité au logement et la gestion des listes d'attente, et soutiendront une prestation de services cohérente sur tout le territoire.

Manuel d'exploitation pour les OLH

Afin de garantir le soutien des OLH, la SHN a élaboré un manuel d'exploitation que tous les OLH peuvent utiliser comme document d'accompagnement du cadre stratégique de logement local existant de la SHN. Ce manuel aidera les OLH en tant qu'outil de référence procédural et de pratique exemplaire. Les OLH pourront effectuer des recherches dans le document en ligne à l'aide de mots clés pour trouver des réponses aux préoccupations courantes.

Ce manuel a été partagé avec les OLH en avril 2024 et se veut un document vivant qui décrit les priorités de travail régionales en collaboration avec les OLH et soutient la mise en œuvre cohérente des programmes conformément aux normes d'exercice de la profession appropriées.

Le manuel comprend les sections clés suivantes :

- Valeurs, éthique et intégrité au sein de la direction
- Leadership et gestion d'un OLH
- Planification organisationnelle
- Ressources humaines (RH)
- Préparation financière, comptable et d'audit
- Achats et inventaire du matériel
- Opérations : Entretien, sécurité, bâtiments et conciergerie
- Relations entre l'entreprise et les locataires, logement pour le personnel, propriétaire et conseils d'administration

La SHN a l'intention de mettre à jour ce document à mesure que les priorités et les procédures évoluent pour continuer à soutenir les OLH.

Progrès vers la Stratégie Nunavut 3000

En juin 2025, la SHN a publié le *Rapport d'avancement 2024 de Construire des maisons ensemble Igluliuqatigiingniq* pour fournir une mise à jour sur la stratégie Nunavut 3000. Le rapport décrit les échéanciers de construction, les événements clés qui ont influencé la construction de logements au Nunavut et détaille les progrès réalisés dans le domaine du logement public, y compris les informations sur le financement et le nombre d'unités achevées et en cours de construction.

Le rapport souligne également la croissance de la main-d'œuvre dans les métiers manuels de la construction au Nunavut. Il met en évidence des partenariats stratégiques avec des organismes tels que Nunavut Construction Corporation Development (NCCD), le Collège de l'Arctique du Nunavut, Birchcliff Exploitation, Pewapun Construction et Arctic Fresh Projects Inc. Ces partenariats contribuent à offrir des possibilités de formation sur les métiers manuels tout en construisant des maisons directement dans les localités. Le rapport d'avancement complet, *Construire des maisons ensemble - rapport d'avancement Igluliuqatigiingniq* est disponible sur le [site Web de la SHN](#).

Depuis le début de la 6^e Assemblée en novembre 2021, la SHN a inclus dans son dénombrement toutes les nouvelles unités de logement, qu'elles soient achevées ou en cours de construction, dans l'ensemble du continuum du logement, qu'elles soient construites par la SHN, le secteur privé, des organismes sans but lucratif, des particuliers, des organisations inuites ou d'autres ordres de gouvernement. Les programmes de la SHN tels que le PAMFN et le NAHSI sont conçus pour promouvoir des solutions qui complètent le programme de logement public.

Pour suivre les progrès de Nunavut 3000, la SHN utilise :

- Les données annuelles vérifiées du Bureau du chef du service du bâtiment (BCSB),
- Les données sur les permis de construire pour les unités en construction,
- Les données sur les permis d'occupation pour les unités achevées.

Selon le rapport du BCSB de décembre 2024, 855 nouveaux logements résidentiels ont été achevés ou sont en construction depuis le début de la 6^e Assemblée. De plus, 134 lits supplémentaires de logement supervisé ont été ajoutés ou sont en cours d'élaboration. Cela représente environ 98 pour cent de l'objectif du mandat de Katujjiluta de 1 000 unités de logement. À l'avenir, sur la base des projets de construction prévus par la SHN et des informations fournies par les constructeurs locaux, environ 200 permis de construire supplémentaires sont attendus en 2025. Cela porterait le nombre total d'unités achevées ou

Progrès vers l'objectif de logement de 2025 : 85 % atteint



en cours de construction à environ 1 189, soit 40 pour cent de l'objectif global de Nunavut 3000 de 3 000 unités d'ici décembre 2030.

Partenariats stratégiques et collaboration

La SHN encourage activement de nouvelles collaborations et renforce les partenariats et engagements existants avec les principales parties prenantes et les localités afin d'accélérer la construction de logements et d'élargir l'accès à des logements convenables sur tout le territoire. Ces efforts garantissent que les Nunavummiut reçoivent un meilleur soutien et un meilleur accès aux logements publics.

Afin de promouvoir l'innovation et les partenariats, la SHN a organisé des forums sur le logement à l'échelle du territoire en 2023 et 2025, réunissant les parties prenantes pour explorer des solutions visant à accélérer l'offre de logement sur le territoire.

Le premier forum sur le logement, qui s'est tenu en juin 2023, a réuni plus de 200 participant(e)s, dont des promoteurs, des organismes de logement communautaire, des représentant(e)s du gouvernement, des organisations inuites, des chercheurs ou chercheuses, des organismes locaux d'habitation et des municipalités. L'événement a fourni une plateforme aux participant(e)s pour partager leurs idées sur le logement au Nunavut et établir des liens pour encourager l'accélération du logement. Le forum sur le logement 2025 a poursuivi sur cette lancée, réunissant plus de 300 parties prenantes, décideurs politiques et membres de la collectivité pour relever les défis du logement territorial. Ce forum comprenait également un atelier d'une demi-journée pour les représentant(e)s des OLH axé sur la formation à la prestation de services.

La section suivante décrit les principaux partenariats et collaborations que la SHN a développés au cours des dernières années.

Organismes locaux d'habitation

La SHN fournit des services de logement public sur tout le territoire en partenariat étroit avec les OLH. Les OLH sont des organismes indépendants, basés sur la communauté, dotés de leurs propres structures de gouvernance, de dotation en personnel et de leurs propres systèmes financiers. Grâce aux ententes de gestion, les OLH jouent un rôle central dans la fourniture de services de logement de base, tels que l'accueil des locataires, la collecte des loyers, l'entretien et l'attribution des unités, conformément aux politiques et aux normes de la SHN. Bien que les organismes locaux d'habitation ne soient pas des agents légaux ou agentes légales de la SHN, ils servent de partenaires essentiels dans la prestation communautaire de programmes de logement dans les 25 localités du Nunavut.

La SHN apprécie le rôle essentiel que jouent les organismes locaux d'habitation (OLH) dans le soutien des Nunavummiut et s'engage à renforcer continuellement ces partenariats grâce à une meilleure communication, une meilleure collaboration et un meilleur renforcement des capacités. Guidée par les commentaires des parties prenantes et du Bureau du vérificateur général, la SHN prend des mesures proactives pour améliorer le soutien aux

OLH, notamment en fournissant des outils normalisés (comme le manuel d'exploitation), en élargissant les possibilités de formation et en améliorant la coordination. Ces efforts reflètent un engagement commun en faveur de services de logement efficaces, responsables et informés par la communauté.

Nunavut Construction Corporation Development

La SHN a un partenariat de 10 ans avec NCCD dans le cadre d'un accord-cadre d'approvisionnement pour fournir des logements publics sur le territoire. Cette collaboration vise à soutenir les économies d'échelle et l'exploitation de la main-d'œuvre et à rationaliser la fourniture de logement. Chaque année, un accord annuel d'allocation et d'achat est négocié pour déterminer le coût, l'emplacement et l'objectif de construction des projets de logement dans les localités. L'accord vise à atténuer les dépassements de coûts inflationnistes et les retards d'échéancier généralement associés à la fourniture d'infrastructures traditionnelles en répartissant les risques partagés, en intégrant les ressources, en appliquant les pratiques exemplaires et en recherchant des volumes plus importants.



Au cours des deux premières années de l'accord de partenariat, NCCD s'est vu attribuer 316 unités de logement (publiques et pour le personnel) d'une valeur contractuelle totale d'environ 239 millions de dollars, touchant les 25 localités du Nunavut. Parmi ces 316 logements, 296 sont des logements publics.

Cette collaboration renforce le secteur de la construction du Nunavut, créant des possibilités d'emploi, des parcours de formation et une stabilité économique pour les Nunavummiut. Dans le cadre de son engagement, NCCD dispense chaque année des formations professionnelles dans les localités où il construit des maisons. Au cours des trois premières années de Nunavut 3000, 134 possibilités de formation ont été créées pour les Inuits. À ce jour, 75 stagiaires ont terminé le programme et environ 46 d'entre eux et d'entre elles sont obtenu un emploi chez NCCD.

Birchcliff Development LTD

En 2025, Birchcliff Development Ltd. (BDL) en partenariat avec la SHN a achevé la construction de 24 nouveaux logements abordables à Iqaluit d'une valeur de 12,8 millions de dollars (environ 585 \$ le pied carré). BDL a mis l'accent sur la formation et l'emploi des Inuits, ce qui a constitué un résultat important de ce projet. Ce projet est le résultat direct du défi d'offre de logement du Nunavut de mars 2023, organisé par la SHN.

En juin 2025, la SHN a signé un accord de construction pour 46 nouveaux logements à Iqaluit (un mélange de logements publics et de logements pour le personnel) d'une valeur d'environ

24,9 millions de dollars (ou 560 \$ le pied carré). Ces unités contribueront à remédier à la grave pénurie de logements dans la ville.

Collège de l'Arctique du Nunavut et Arctic Fresh Projects

En 2025, la SHN a annoncé son partenariat avec Arctic Fresh Projects (AFP) pour mettre en œuvre une initiative pilote de logement qui combine la construction de nouveaux logements avec une formation pratique aux métiers manuels pour les Nunavummiut. Grâce à cette collaboration, la SHN vise non seulement à augmenter l'offre de logements publics à Igloolik avec la construction de trois nouveaux duplex, mais également à renforcer les capacités locales en soutenant un modèle de construction dirigé par des étudiant(e)s en partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN). En intégrant l'expertise en gestion de la construction de l'AFP au programme pilote de formation aux métiers manuels « Nailed It! » du NAC, l'initiative offrira une expérience d'apprentissage pratique et communautaire à 20 à 30 participant(e)s. Cette voie alternative vers les métiers manuels met l'accent sur l'apprentissage pratique et le mentorat, contribuant ainsi à réduire la dépendance à l'égard des travailleurs et travailleuses du Sud qui viennent par avion, à renforcer la population active qualifiée du Nunavut et à soutenir la durabilité à long terme du logement sur le territoire. Ce partenariat reflète l'engagement de la SHN en faveur d'approches innovantes et collaboratives en matière d'exploitation de logement qui autonomisent les localités tout en répondant aux besoins urgents en logement.

Collège de l'Arctique du Nunavut et Pewapun Construction

Un partenariat entre le CAN et Pewapun Construction vise à construire des logements abordables au Nunavut, à offrir une formation pratique aux métiers manuels aux étudiant(e)s du CAN et à créer des parcours d'emploi pour les jeunes.

Un projet pilote à Rankin Inlet devrait être achevé à l'été/automne 2025 et permettra à 20 étudiant(e)s du CAN de construire trois duplex (six unités) pour de futurs logements étudiants en utilisant des matériaux de construction modulaires fournis par Pewapun. La SHN fournit le terrain et supervise la conception et la construction, tandis que le CAN fournit les étudiant(e)s et les instructeurs ou instructrices et coordonne la formation.

Kitikmeot Inuit Association

En 2024, la SHN et la Kitikmeot Inuit Association ont lancé le projet pilote Nunavut Pathway to Homeownership Pilot Program (la voie vers l'accession à la propriété au Nunavut) pour permettre à quatre familles sélectionnées de louer un logement tout en participant à un programme de formation en littératie financière et en compétences en accession à la propriété. La SHN est propriétaire du quadruplex de Cambridge Bay utilisé dans le cadre du projet pilote et le coût de la formation à l'accession à la propriété est couvert par le protocole d'entente (PE) avec la Kitikmeot Inuit Association.

Une fois le programme terminé, les participant(e)s admissibles auront la possibilité d'acheter une maison, soutenue par une subvention pouvant atteindre 30 000 \$.

Logements modulaires

En 2023 et 2024, la SHN s'est associée à Sakku Innovative Building Solutions pour construire et installer 22 unités modulaires de logement public dans 11 localités. En 2024 et 2025, la SHN s'est associée au Groupe RCM pour livrer 34 unités dans 15 localités. Le projet a contribué à accélérer la construction de logements et à accroître la participation des Inuits à la chaîne d'approvisionnement en logement locale. En 2025, la SHN a investi environ 40 millions de dollars dans la construction modulaire pour livrer 54 nouveaux logements (pour des logements abordables publics et pour le personnel) sur le territoire. Ces nouveaux logements seront implantés dans dix localités : Arviat, Baker Lake, Cambridge bay, Gjoa Haven, Rankin Inlet, Kugaaruk, Igloodik, Clyde River, Taloyoak et Grise Fiord.

Agnico Eagle Mines Limited

En 2025, la SHN et Agnico Eagle Mines Limited (Agnico Eagle) ont signé un PE d'un an pour partager des ressources stratégiques. Agnico Eagle couvrira les frais de navigation maritime d'une valeur d'environ 2 millions de dollars pour 20 nouvelles unités de logement modulaires, que la SHN achètera et fera livrer par Agnico Eagle à Rankin Inlet et Baker Lake.

Activités de logement supervisé/Centre de transformation du logement communautaire

Le groupe de travail sur le logement supervisé est une initiative collaborative coprésidée par la SHN et les ministères des Services à la famille, de la Santé et de la Justice. Son objectif est d'élargir les options de logement en développant des logements de transition, tout en favorisant la collaboration entre les ministères du gouvernement et les organisations inuites pour répondre aux besoins uniques des Nunavummiut, en particulier des groupes vulnérables.

En novembre 2024, la SHN a créé le programme de financement de logements supervisés, offrant aux projets admissibles jusqu'à 150 000 \$ par unité de logement abordable ou 100 000 \$ par occupation d'une chambre individuelle pour les projets de logement avec services de soutien. Le financement est assuré par un prêt-subvention d'une durée minimale de dix ans.

En 2023, la SHN a formé un partenariat avec le Centre de transformation du logement communautaire (CTLC) pour renforcer et soutenir les organismes de logement à but non lucratif du Nunavut. Ce partenariat fournit des ressources financières, des formations et une expertise technique pour soutenir les initiatives de logement menées par la communauté. L'un des principaux résultats de cette collaboration est la création du Fonds Nunalingni Piruqpaalirut (croissance sur notre territoire)(FNP), qui offre un financement de 1,3 million de dollars pour aider les organismes à faire progresser les projets de logement abordable. Le FNP est conçu pour aider les organismes à concrétiser leurs idées et initiatives communautaires. Le FNP vise à agrandir le parc de logements abordables, à réduire l'itinérance et à exploiter les ressources disponibles pour élargir le continuum du logement.

La SHN soutient également une approche pangouvernementale visant à accélérer les projets de logement communautaire qui soutiennent les personnes qui ont besoin d'aide pour vivre de manière autonome. À ce jour, le Fonds a versé un total de 425 000 \$ pour 8 projets et 11 autres projets sont en cours d'examen ou en cours de réalisation.

Nunavut Tunngavik Incorporated et l'initiative « Des terres pour nos foyers » de l'Association des municipalités du Nunavut

La construction de logements dépend non seulement du financement et de la construction, mais aussi de la disponibilité de terrains appropriés. Dans le cadre de l'initiative « Des terres pour nos foyers », la SHN s'associe à NTI et à l'Association des municipalités du Nunavut (AMN) pour quantifier et consolider les informations sur les terrains disponibles et la disponibilité future des terrains.

Ce projet de 2,3 millions de dollars est financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) par l'entremise de son défi de l'offre de logement et a abouti à la création d'un portail de partage d'information sur l'offre de terrains, d'un outil d'évaluation des terrains à exploitation et de suivi de l'offre de terrains. Le projet a été achevé en avril 2023. Depuis lors, la SHN a adopté le portail et l'outil, appelé Land Hub, et teste son utilisation pour évaluer et suivre les terrains destinés à de futures constructions de logement public.

Visites sur l'aménagement du territoire dans les collectivités

La SHN s'engage à impliquer les localités dans les projets de logement. La SHN a visité des localités du Nunavut pour renforcer les relations et en apprendre davantage sur chaque collectivité, y compris l'état de préparation du territoire, les obstacles à l'exploitation et les capacités municipales.



L'un des résultats importants de ces visites a été le choix des terrains pour les logements publics à développer en 2024, 2025 et 2026, en veillant à ce que les lacunes en matière de terrain ou de préparation de la collectivité soient comblées avant l'aménagement en cours en 2027 et au-delà. Ces visites ont également été l'occasion d'avoir des conversations constructives sur les défis d'aménagement du territoire et de logements dans les hameaux, tant du point de vue des OLH que des hameaux.

Les discussions avec les collectivités ont permis d'identifier des thèmes et des recommandations clés et ont amené la SHN à ajuster la manière dont elle a mis en œuvre le programme de logement public Nunavut 3000. Les visites dans les collectivités ont également permis à la SHN de partager des informations avec les hameaux et les OLH sur Nunavut 3000. Du matériel promotionnel pour Nunavut 3000 a été laissé dans chaque

collectivité pour être partagé avec le conseil et le personnel d'OLH, ainsi qu'avec le personnel et les membres du conseil du hameau.

Fonds pour accélérer la construction de logements

La SHN a aidé 17 municipalités du Nunavut à présenter une demande au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) du gouvernement du Canada, qui a fourni un financement de 27 millions de dollars aux localités pour améliorer l'état de préparation des terrains à la construction de logements. Le soutien apporté par la SHN aux hameaux est le résultat direct des visites dans les collectivités de 2023, au cours desquelles la SHN a entendu parler des défis concernant le gravier, la capacité d'administration foncière, les processus administratifs et les contraintes financières pour les nouvelles infrastructures et autres aménagements sur le terrain.

La SHN, en collaboration avec l'AMN, a travaillé avec tous les hameaux qui avaient besoin d'aide dans leur demande du FACL. La demande de financement a identifié une série d'initiatives visant à apporter des changements au système pour accélérer l'offre de logement.

Les hameaux, avec le soutien des ressources de la SHN et l'expertise de l'AMN, ont réussi à obtenir un financement. Pour aider les hameaux à mettre en œuvre les initiatives, l'AMN a mis en place un effort de collaboration pour que les hameaux travaillent ensemble pour réaliser les travaux nécessaires à l'accélération de l'offre de logement.



CRATE
#21

ARV 351399

ARVIAT

ARVIAT T34-18
1475 lbs / 670 kg 27 cu ft / 0.77 m³
CRATEX ORANGE MODEL 'C'
Max H 200 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max W 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max L 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max H 2000 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max W 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max L 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max H 2000 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max W 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max L 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)

4-18
34 cu ft / 0.97 m³
CRATEX ORANGE MODEL 'C'
Max H 200 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max W 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)
Max L 2100 - Spacing Inside 210mm (8.27 in.)

372

Objectif 1

La SHN aidera les Nunavummiut à avoir un accès équitable à des logements publics convenables



Action 1 : Examiner le système de points utilisé pour hiérarchiser l'attribution de logements publics et améliorer le système et le processus d'évaluation d'une demande de logement public.

Durée : 12 à 18 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Mettre en place une équipe de projet dédiée qui examinera et mettra à jour la conception, la politique et les directives de son système de points (SP), si nécessaire.
- Consulter les travailleurs et travailleuses de première ligne et les experts techniques pour comprendre l'impact du SP existant.
- Sur la base des consultations, la SHN examinera les améliorations potentielles au SP qui favorisent l'équité et la justice.
- La SHN aidera les OLH à mettre en œuvre le SP à l'aide d'un nouveau logiciel de gestion immobilière dans un délai de 18 à 24 mois.
- Assurer la formation du personnel et effectuer des examens d'assurance qualité pour garantir une utilisation précise.
- Utiliser la fonction du nouveau logiciel de gestion immobilière pour surveiller et examiner les demandes afin de tester l'exactitude des points.



Action 2 : Accroître le soutien et la surveillance de l'attribution des logements publics par les OLH afin de garantir la cohérence avec la législation, les politiques, les processus et les ententes de gestion du gouvernement entre chaque OLH et la SHN.

Durée : 12 à 18 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Assurer une surveillance et une formation accrues pour aider les OLH à conserver une documentation appropriée sur les attributions de logement public en passant au nouveau système de gestion immobilière.
- Examiner et mettre à jour l'entente de gestion actuelle pour toute modification requise.
- Réalisation d'examens, de tests et de vérifications des allocations.
- Utiliser les fonctions du nouveau système de gestion immobilière pour mieux surveiller et suivre les allocations.



Action 3 : *Soutenir les OLH en fournissant des conseils et des communications claires sur l'équilibre entre les demandes de transfert des locataires existants et les demandes de nouveaux locataires afin d'améliorer la répartition équitable des unités de logement.*

Durée : 12 à 18 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Fournir un cadre et des conseils aux OLH sur les points suivants :
 - Évaluation et priorisation des demandes de transfert et de nouveaux logements afin de favoriser des attributions de logement justes, transparentes et cohérentes.
 - Niveaux de priorité parmi les candidat(e)s au transfert, y compris ceux et celles qui demandent un transfert pour des raisons de santé et de sécurité, une meilleure accessibilité ou des réparations urgentes ou importantes qui nécessitent un logement vacant.
 - Transferts pour les exigences d'hébergement de la Norme nationale d'occupation afin de maximiser l'utilisation des logements publics.
- Développer des modèles pour l'utilisation des OLH.



Action 4 : *Développer une approche normalisée des listes d'attente pour les logements publics dans toutes les localités en utilisant le nouveau système de gestion immobilière, afin d'inclure des informations sur les aîné(e)s et les personnes nécessitant des modifications d'accessibilité.*

Durée : 18 à 24 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Examiner et réviser le cadre de normalisation existant pour les listes d'attente de logement public. Les informations devraient inclure des données permettant de saisir les besoins en logement public, y compris des informations sur les aîné(e)s et les personnes nécessitant des modifications d'accessibilité.
- Consulter les travailleurs et travailleuses de première ligne et des expert(e)s techniques pour obtenir des commentaires sur une approche normalisée.
- Sur la base des consultations, la SHN finalisera une approche normalisée qui reconnaît les besoins spécifiques de la collectivité et la partagera avec toutes les localités.



Action 5 : *Évaluer les besoins d'accessibilité des demandeurs de logement public et prendre en compte ces besoins dans les plans de modification des unités et les futurs bâtiments.*

Durée : 18 à 24 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Nommer une équipe de projet pour mener une étude documentaire sur les besoins d'accessibilité actuellement non satisfaits des aîné(e)s et des personnes handicapées.
- Déterminer et établir une méthode de suivi, de surveillance et de résolution des demandes de modification et d'accommodement par collectivité.
- Examiner l'attribution des logements publics accessibles et sans obstacles afin de favoriser l'harmonisation avec l'entente de gestion.



Action 6 : Documenter les caractéristiques de chaque logement public accessible sans restriction dans l'inventaire de la SHN afin de favoriser l'attribution équitable de ce type de logement.

Durée : 12 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Effectuer une recherche documentaire de son inventaire de logement public afin d'identifier toutes les unités dotées de caractéristiques d'accessibilité, y compris les unités sans obstacles.
- Poursuivre la mise en œuvre de son nouveau système de gestion de l'entretien et enregistrer les caractéristiques de tous les logements publics accessibles et sans obstacles dans la base de données.
- Suivre toutes les modifications d'accessibilité apportées aux logements publics.

Objectif 2

La SHN continuera de gérer et d'améliorer la qualité des logements publics



Action 7 : Améliorer la gestion et l'analyse du parc de logements publics en optimisant la gestion de l'information par la consolidation des données sur ces logements et leur intégration, ainsi que par la documentation de l'état, de l'accessibilité, des travaux d'entretien, des données locatives et de la valeur pour chacun d'eux.

Durée : Phase I – 12 mois; phase II – 12 à 24 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Les modules de demande de service et de travaux d'entretien préventif seront opérationnels dans les 25 localités d'ici l'automne 2026.

- D'autres modules, notamment sur la planification des actifs, l'énergie et la durabilité, devraient être achevés d'ici l'automne 2027.
- Des processus d'assurance de la qualité, de validation des données et des plans de formation pour le personnel de la SHN et du OLH sont en place pour soutenir l'achèvement du module.
- Constituer des groupes de travail de projet pour soutenir et affiner les processus de déploiement des modules.
- Affectation d'un ou une analyste de données pour soutenir l'extraction de données à partir de systèmes existants, la génération de rapports et la validation des données.
- Attribuer une adresse courriel centrale pour la répartition des informations sur le système et la formation, ainsi que pour signaler les préoccupations et les demandes d'informations.
- Organisation de sessions de formation virtuelles trimestrielles pour le personnel utilisateur.



Action 8 : *Continuer à travailler avec les OLH pour respecter leurs obligations en vertu de leurs ententes de gestion.*

Durée : 12 à 18 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Procéder à un examen des obligations de déclaration actuelles en vertu de l'entente de gestion et les réviser si nécessaire.
- Continuer à soutenir les OLH pour répondre aux exigences de l'entente de gestion.
- Demander, compiler et réaliser un examen au niveau du district de tous les plans et rapports d'avancement.



Action 9 : *Améliorer la documentation et le suivi des travaux d'entretien préventif des logements publics.*

Durée : 12 à 24 mois

Étapes de mise en œuvre :

- Adopter un cycle de rotation de cinq ans, conforme aux normes de l'industrie, pour les évaluations complètes de l'état des bâtiments (EEB) et documenter les EEB dans le système de gestion de l'entretien.
- Continuer à effectuer des évaluations des moisissures et des mesures d'élimination des moisissures, si nécessaire, afin de réduire tout risque potentiel sur la santé.

- Les travaux d'entretien préventif seront enregistrés et mis à la disposition de la direction à des fins de surveillance et de planification, permettant une utilisation efficace du système, une saisie de données précise et le respect des normes d'entretien.

Objectif 3

La SHN mettra en œuvre Nunavut 3000 et améliorera les rapports connexes



Action 10 : Continuer d'améliorer la clarté et l'uniformité des rapports d'avancement du projet Nunavut 3000 en utilisant les données du Bureau du chef du service du bâtiment (BCSB) pour établir le nombre de logements achevés ou en chantier depuis le début de la 6^e Assemblée, en novembre 2021.

Durée : En cours

Étapes de mise en œuvre :

- Suivre les statistiques sur le logement telles que rapportées par le BCSB du Nunavut.
- Améliorer la clarté et la cohérence des rapports d'avancement, y compris la justification de tout ajustement futur des objectifs de construction par la collectivité.

Suivi des progrès

Afin de soutenir la transparence et d'améliorer la reddition de comptes, un plan de suivi a été élaboré pour s'aligner sur les actions décrites dans le plan d'action. Pour chaque action, un indicateur de rendement clé a été identifié pour aider la SHN à suivre les progrès.

Objectif 1 : La SHN aidera les Nunavummiut à avoir un accès équitable à des logements publics convenables

Action 1 : Examiner le système de points utilisé pour hiérarchiser l'attribution de logements publics et améliorer le système et le processus d'évaluation d'une demande de logement public.

Action 1 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre de demandes des OLH examinées et testées pour l'exactitude du système de points de la SHN
- Nombre d'OLH qui suivent la formation sur le système de points

Action 2 : Accroître le soutien et la surveillance de l'attribution des logements publics par les OLH afin de garantir la cohérence avec la législation, les politiques, les processus et les ententes de gestion du gouvernement entre chaque OLH et la SHN.

Action 2 – Indicateurs de rendement clés :

- Pourcentage du total des allocations d'OLH examinées qui sont conformes aux directives de la SHN
- Nombre de décisions d'attribution incorrectes investiguées
- Nombre d'OLH qui suivent une formation sur les attributions

Action 3 : Soutenir les OLH en fournissant des conseils et des communications claires sur l'équilibre entre les demandes de transfert des locataires existants et les demandes de nouveaux locataires afin d'améliorer la répartition équitable des unités de logement.

Action 3 – Indicateurs de rendement clés :

- Documents de communication et d'orientation fournis aux organismes locaux d'habitation
- Nombre de visites du personnel de la SHN dans les localités pour former les OLH
- Pourcentage de ménages convenablement logés (baux de locataires) par rapport au nombre total d'unités louées actives

Action 4 : Développer une approche plus normalisée des listes d'attente pour les logements publics dans toutes les localités en utilisant le nouveau logiciel de gestion immobilière, pour inclure des informations sur les aîné(e)s et les personnes nécessitant des modifications d'accessibilité.

Action 4 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre de localités dont les listes d'attente sont alignées sur une approche normalisée pour documenter les besoins d'accessibilité des aîné(e)s et des personnes ayant des besoins d'accessibilité

Action 5 : Évaluer les besoins d'accessibilité des demandeurs de logement public et prendre en compte ces besoins dans les plans de modification des unités et les futurs bâtiments.

Action 5 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre de locataires (y compris les aîné[e]s et les personnes handicapées) ayant des besoins d'accessibilité non satisfaits
- Nombre d'unités existantes avec des caractéristiques d'accessibilité identifiées
- Nombre de nouveaux logements publics construits répondant aux besoins d'accessibilité

Action 6 : Documenter les caractéristiques de chaque logement public accessible sans restriction dans l'inventaire de la SHN afin de favoriser l'attribution équitable de ce type de logement.

Action 6 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre d'unités existantes avec des caractéristiques d'accessibilité identifiées
- Nombre de locataires ayant des besoins d'accessibilité non satisfaits

Objectif 2 : La SHN continuera de gérer et d'améliorer la qualité des logements publics

Action 7 : Améliorer la gestion et l'analyse du parc de logements publics en optimisant la gestion de l'information par la consolidation des données sur ces logements et leur intégration, ainsi que par la documentation de l'état, de l'accessibilité, des travaux d'entretien, des données locatives et de la valeur pour chacun d'eux.

Action 7 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre de localités ayant mis en œuvre la première phase de formation sur les modules du logiciel de gestion de l'entretien
- Nombre de localités ayant mis en œuvre la deuxième phase de formation sur les modules du logiciel de gestion de l'entretien
- Nombre de membres du personnel des OLH formés au logiciel de gestion de l'entretien

Action 8 : Continuer à travailler avec les OLH pour respecter leurs obligations en vertu de leurs ententes de gestion.

Action 8 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre d'OLH en conformité avec leurs obligations de déclaration
- Nombre d'OLH participant à des sessions de formation sur les obligations des ententes de gestion

Action 9 : Améliorer la documentation et le suivi des travaux d'entretien préventif des logements publics.

Action 9 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre d'évaluations de moisissures effectuées
- Nombre de mesures d'élimination des moisissures entreprises
- Nombre de localités ayant mis en œuvre le module de travaux d'entretien préventif dans le logiciel de gestion de l'entretien

Objectif 3 : La SHN mettra en œuvre Nunavut 3000 et améliorera les rapports connexes

Action 10 : Continuer d'améliorer la clarté et l'uniformité des rapports d'avancement du projet Nunavut 3000 en utilisant les données du Bureau du chef du service du bâtiment pour établir le nombre de logements achevés ou en chantier depuis le début de la 6^e Assemblée, en novembre 2021.

Action 10 – Indicateurs de rendement clés :

- Nombre de logements publics en construction par collectivité et par an
- Nombre de logements publics achevés par collectivité et par an
- Aperçu de la façon dont la SHN mesure les progrès vers Nunavut 3000

À l'avenir

La SHN remercie le BVG pour son audit de performance et reconnaît la nécessité d'améliorer la prestation de logements publics dans tout le Nunavut. La SHN s'engage à mettre en œuvre le plan d'action et les dix recommandations du BVG en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires des OLH et en aidant les localités à identifier des solutions pratiques et informées au niveau local.

Le plan d'action sera déployé par phases, la majorité des actions étant achevées dans un délai de 12 à 18 mois et le reste mis en œuvre dans un délai de 18 à 24 mois. Tout au long de ce processus, la SHN accordera la priorité à une communication, une reddition de comptes et une transparence renforcées.

Les progrès seront surveillés à l'aide des indicateurs de rendement clés décrits dans le plan de surveillance, avec des mises à jour publiques publiées chaque année pour garantir que les Nunavummiut restent informés et engagés.

